



Demande d'analyse – programme de lutte contre les salmonelles chez la volaille

(valable à partir du 01.01.2016; veuillez remplir complètement un formulaire séparé par troupeau)

Exploitation:	Code-barres n° BDTA
N° BDTA*:	
Nom du détenteur d'animaux:	
Adresse du détenteur d'animaux:	
Nombre d'animaux dans l'exploitation (taille du cheptel): _____	
<input type="checkbox"/> Animaux d'élevage > 250	<input type="checkbox"/> Dindes à l'engrais > 500
<input type="checkbox"/> Poules pondeuses > 1000	<input type="checkbox"/> Poulets à l'engrais > 5000
Troupeau de volailles:	
Date de mise au poulailler:	Code-barres Identification du troupeau
Identification du troupeau** :	
(par ex. 13.01.2016_1)	
Nombre d'animaux mis au poulailler (taille du troupeau):	
Type de production: <input type="checkbox"/> Animaux d'élevage lignée de ponte <input type="checkbox"/> Poulets à l'engrais	
<input type="checkbox"/> Animaux d'élevage lignées de chair <input type="checkbox"/> Poules pondeuses <input type="checkbox"/> Dindes à l'engrais	
Catégorie d'âge: <input type="checkbox"/> Poussins d'un jour <input type="checkbox"/> Phase de croissance <input type="checkbox"/> Production	
Echantillon:	Code-barres Date de prélèvement des échantillons
Date du prélèvement:	
Echantillon prélevé: <input type="checkbox"/> pédisacs <input type="checkbox"/> traîneaux <input type="checkbox"/> poussière	
<input type="checkbox"/> échantillons composites de fientes <input type="checkbox"/> sang <input type="checkbox"/> œufs <input type="checkbox"/> coquilles d'œufs	
<input type="checkbox"/> garnitures de paniers d'éclosiers <input type="checkbox"/> poussins (cadavres) <input type="checkbox"/> langes / méconium	
Echantillon prélevé par (resp. sur mandat du): <input type="checkbox"/> détenteur d'animaux	
<input type="checkbox"/> vétérinaire officiel	
Facture au: <input type="checkbox"/> détenteur d'animaux	<input type="checkbox"/> service vétérinaire cantonal
Lieu, date:	Signature:

A envoyer à un laboratoire agréé avec les échantillons emballés de manière étanche.

Explications:**N° BDTA*:**

Les exploitations qui font partie du programme de lutte contre les salmonelles ont besoin d'un n° BDTA à partir du 01.01.2016 et doivent annoncer la mise en place de leurs troupeaux à la BDTA. Ceux qui n'auront pas reçu de n° BDTA d'ici au 01.01.2016 doivent l'annoncer au service de coordination compétent du canton (www.agate.ch >Informations > Relevés cantonaux des données).

Identification du troupeau:**

L'identification correspond à la date de mise en place (jj.mm.aaaa = 13.01.2016) plus un 1 rajouté pour le premier troupeau qui a été mis en place ce jour-là, un 2 pour le deuxième troupeau mis en place ce jour-là, un 3 pour le troisième troupeau, etc.).